

# FORMULAIRE DE DESIGNATION & D'INSCRIPTION DES MEMBRES VOTANTS ASSEMBLEE GENERALE — ANTALYA, LE 13 NOVEMBRE 2015

#### Veuillez compléter ce formulaire et le renvoyer

### le plus vite possible et au plus tard le 31 octobre 2015

par email à <u>election.committee@ica.coop</u> ou par fax au n° +32 2 743 10 39

RÉSERVÉ À L'ALLIANCE				
N° ID		N° DE VOTES		
	PRIERE DE DACTYLOGRAPHIER OU D	ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULESE		
ORGANISATION				
Pays				
ADRESSE				
E-MAIL				
TEL				
TEL				
Sera représentée à l'Assem	blée générale de l'Alliance de	2015.		
	BIFFER LA MEI			
OUI		NON		
		Passez directement à la Section B et veuillez nous		
		renvoyer le "Formulaire de vote par procuration"		
		dûment complété et signé.		

Le(s) délégué(s) suivant(s) de notre organisation nous représentera/représenteront et votera/voteront pour le compte de notre organisation à l'Assemblée générale de 2015. Nous comprenons que le nombre de délégués votants ne peut pas dépasser le nombre de voix attribuées à notre organisation. Lors de la collecte des bulletins de vote, le(s) délégué(s) désigné(s) sera/seront invité(s) à présenter son/leur passeport.

#### **Section A**

NOM ET PRENOM DES DELEGUES VOTANTS <sup>(1)</sup> (Assurez-vous que le nom et le prénom du délégué soit orthographié de la même manière que lors de son inscription)	NUMERO D'INSCRIPTION DU DELEGUE (Indispensable)	NOMBRE DE VOTE A COLLECTER PAR LE DELEGUE
Ajoutez une page, si nécessaire	1	

Nom et prénom de l'interprète (2)	

Nous comprenons que tous les autres délégués (non votants) seront des observateurs pendants l'Assemblée générale.

#### **Section B**

## SIGNATAIRE AUTORISE DE L'ORGANISATION MEMBRE **N**OM ET PRÉNOM **TITRE** DATE **SIGNATURE**

<sup>(1)</sup> Statuts de l'Alliance coopérative internationale, article 29 : Une feuille d'émargement est tenue pour chaque assemblée générale. Les membres ou leurs mandataires doivent signer cette feuille avant de participer à l'assemblée, en mentionnant leurs nom, prénom et adresse, ou, pour les personnes morales, leurs nom, forme juridique, siège social et numéro d'immatriculation, conformément à la législation et/ou la règlementation en vigueur.

(2) Statuts de l'Alliance coopérative internationale, article 29: Les affaires de l'assemblée générale sont conduites dans les langues

officielles – anglais, français, allemand, russe et espagnol – choisies par le Conseil d'administration. Tout représentant qui ne comprend pas l'une des langues officielles de l'ACI peut être assisté d'un interprète de délégation. Veuillez noter que la traduction simultanée à Antalya sera assure en: anglais, français, turc, espagnol, portugais, italien, japonais et coréen.